

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue au Bureau municipal, 136 rue Principale, le mercredi 8 janvier 2014, à compter de 21 h 10, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Mesdames les Conseillères: Johanna Fehlmann
 Jacqueline L. Meunier
 Marilyne Rodrigue-Trudel

Messieurs les Conseillers: Claude Lussier
 Sylvain Roy
 Richard Pigeon

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Paul Sarrazin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

DÉPÔT DES AVIS DE CONVOCATION AVEC PREUVE DE RÉCEPTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, dépose devant les membres du conseil l'accusé de réception des avis de convocation signés, conformément au Code municipal.

14-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance, d'accepter que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Dépôt des avis de convocation et de la réception de ceux-ci;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Travaux routiers – appel d'offres et mandat ingénieur;
4. Réalisation de sondage sur l'infrastructure routière;
5. Adhésion – Commerce tourisme;
6. Levée de la séance.

14-01-002

TRAVAUX ROUTIERS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO SCM-2014 – 025 – PROJET DE PAVAGE SUR 4 RANGS – AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres publiques, numéro SCM-2014-025, pour le projet pavage de 4 rangs.

14-01-003

TRAVAUX ROUTIERS – PROJET DE PAVAGE SUR 4 RANGS – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL, MANDAT À LA FIRME EXPERTS CONSEILS CONSUMAJ

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal étudie la possibilité de paver quatre rangs ou parties de rangs, sur le 3^e Rang Est, le 3^e Rang Ouest, le 1^{er} Rang Ouest et la route Lanctôt;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le Conseil municipal doit fournir une estimation détaillée, selon des plans et devis des travaux à réaliser préparés par un ingénieur;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de la firme Consumaj Expert Conseils, relativement à la réfection de pavage de 4 rangs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents :

DE mandater la firme Consumaj inc. experts conseils relativement à la préparation de plans et devis pour une somme de 4 500 \$, excluant les taxes applicables, selon les termes de l'offre de service du 13 décembre 2013;

DE retenir les services professionnels de la firme Consumaj inc. experts conseils pour la surveillance des travaux sur 4 rangs pour une somme de 17 000,00 \$, excluant les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services du 13 décembre 2013;

Compte tenu que le projet de pavage est divisé en quatre options. Que chacune des options est considérée comme un projet distinct et que le Conseil se réserve le droit de choisir les options qui seront retenues lors de l'adjudication du contrat, il est également résolu de demander à Consumaj inc. de nous fournir un prix détaillé pour chacune des options relativement à la surveillance des travaux qui devra être exercée, selon les options retenues.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.320.00.411 « Honoraire services scientifiques et génie ».

POINTS 4 & 5

Retiré

14-01-004

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu de lever la présente séance à 21 h 15.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Paul Sarrazin
Maire